



REGLEMENT 4ème Trophée Eco-responsable de la Massane N1 à D en simple, Double et Mixte des 19&20 FEVRIER 2022

1. Le tournoi est ouvert aux catégories N1 à Non Classé
2. Les tableaux proposés sont en Simple, Double et Mixte.
3. Les joueurs peuvent s'inscrire sur un seul tableau par jour.
4. Le samedi 19/02/22 se joueront les simples et les mixtes.
5. Le dimanche 20/02/22 se joueront les tableaux de doubles
6. Les compétiteurs-trices classés-es N pourront s'inscrire sur les 3 tableaux
7. Les matchs seront en auto arbitrage jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre pourra être désigné
8. Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH du 03/02/2022
9. La date limite d'inscription est fixée au 30/01/22. Le tirage au sort aura lieu le 05/02/2022.
10. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
11. Le montant de l'inscription est de 17€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation employeur).
12. En raison de la pandémie Covid19 et en fonction de l'état d'urgence sanitaire les gestes barrière devront être appliqués. Le club mettra à disposition du gel hydro-alcoolique. Le pass sanitaire pourra être demandé au moment de la compétition

Article 1

Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le numéro : 2100555

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbad et le règlement général des compétitions.

Article 3

Le jour de la compétition, tout joueur devra présenter sa licence en règle pour la saison 2021/2022.

Article 4

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-

participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie (47 ter rue de l'ancienne Porte Neuve, 11 000 Narbonne), par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail à arbitrage@"

Article 5

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge Arbitre est monsieur Rémy LANDRI

Article 7

Ces décisions sont sans appel.

Article 8

Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du présent règlement.

Article 9

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Article 10

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le mode d'élimination ou de regrouper ou compléter des tableaux ; de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues et après accord du Juge-Arbitre.

Article 11

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition. Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés.

Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle 45mn avant son 1^{er} match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra être ensuite appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au juge arbitre et à la table de marque.

Article 13

L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Article 14

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 15

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le RSL n°3. Il sera en vente dans la salle. Il sera utilisé en cas de litige entre les joueurs (classés ou non). Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase sera faute tout le temps même lors du service.

Article 17

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.

Article 18

Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur rencontre. Tout joueur ne se présentant pas dans les 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 19

Tout joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Article 20

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes de rechange, volants, serviette, eau). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain entre les sets.

Article 21

Seuls auront accès aux plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour leur match, leurs entraîneurs (1 par équipe), les organisateurs, les arbitres ainsi que le Juge Arbitre. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge arbitre et lui seul.

Article 22

En raison de la situation sanitaire, les compétiteurs devront respecter toutes les règles et mesures d'hygiène imposées par les circonstances : distanciation, gestes barrières, utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition, ... Selon la législation en vigueur l'accès au gymnase peut être réservé aux compétiteurs, compétitrices uniquement.

La buvette sera adaptée aux circonstances sanitaires.

Article 22

Le club est labélisé club éco-responsable aussi nous vous demanderons d'effectuer le tri de vos déchets, d'utiliser les poubelles réservées à cette effet, de privilégier la vaisselle recyclable ou de venir avec votre vaisselle

Le présent règlement sera affiché dans la salle.

La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

